

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

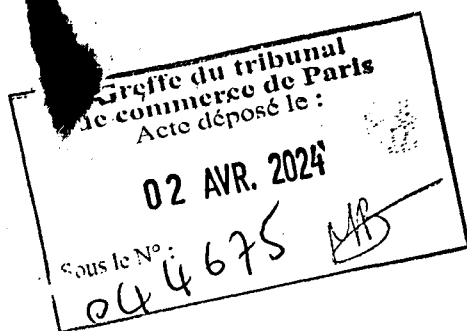
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 16078
Numéro SIREN : 830 700 142
Nom ou dénomination : 237 PICTURES

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2024 sous le numéro de dépôt 44675



Société « 237 PICTURES »
S.A.S au capital de 1 000 euros
Siège social : 90, rue des Archives
75003 PARIS
Paris RCS 830 700 142

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, Et le vendredi trente juin A treize heures,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée 237 PICTURES, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à 90, rue des Archives-75003 Paris. Se sont réunis en assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président le 14 juin 2023 en lettre remise en main propre.

Monsieur Luc-Olivier DI ROSA, préside la séance en sa qualité de Président de la société 237 PICTURES.

Sont présents ou représen.tés les associés :

- Monsieur Luc-Olivier DI ROSA, propriétaire de 100 actions,

Soit au total de 100 actions.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2023 :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société **237 PICTURES** sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de **237 PICTURES**, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Détermination de la rémunération des dirigeants

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 14 juin 2023.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société **237 PICTURES**.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIER RESOLUTION : PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la direction sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à (10 809 €) € de la manière suivante.

- Report à nouveau (10 809 €)
- Les fonds propres sont de 728 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

NEANT résultat déficitaire => pas de dividendes à verser

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Monsieur le président de séance, président de la société **237 PICTURES**, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la rémunération des dirigeants.

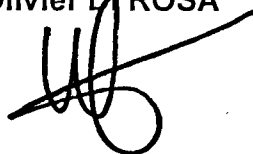
NEANT => Il n'est pas prévu de rémunération du Dirigeant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

- **Monsieur Luc-Olivier DI ROSA**



- **Pour la société 237 PICTURES**
Monsieur Luc-Olivier DI ROSA



Société « 237 PICTURES »
S.A.S au capital de 1 000 euros
Siège social : 90, rue des Archives
75003 PARIS
Paris RCS 830 700 142


FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023
EXERCICE 2022

Nom, prénom et domicile des associés	Nombre d'actions détenues	Nombre de voix	Nom, prénom et domicile du mandataire	Signature
Mr Luc-Olivier DI ROSA	100	100		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents et représentés totalisant 100 actions.

Le Président,

M. Luc-Olivier DI ROSA



Société « 237 PICTURES »
S.A.S au capital de 1 000 euros
Siège social : 90, rue des Archives
75003 PARIS
Paris RCS 830 700 142

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

Cher Actionnaire,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 et de soumettre votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Méthodes comptables

Nous vous précisons que les méthodes comptables appliquées pour cet exercice sont les mêmes que celles précédemment utilisées pour les états de synthèses précédents.

Activité de la société

Il s'agit de l'exercice 2022 de notre société, d'une durée de 12 mois. Il convient de souligner que l'activité a été stoppée en raison de la pandémie de COVID 19, pour ce motif, l'activité a été stoppée. Néanmoins, il y a une vraie volonté de continuer et il

n'est survenu aucun évènement entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.

En 2022 Mr DI ROSA a fait un apport en compte courant de 1 500 € pour couvrir les frais en trésorerie.

Dépenses de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Prévisions pour l'avenir

Pour l'exercice à venir, nous espérons d'une manière générale continuer à développer notre activité, et pérenniser notre situation, ce qui garantira à notre entreprise une assise solide pour son développement.

Pour atteindre cet objectif Mr DI ROSA a fait en 2023 un apport en compte courant de 23 000 € afin d'acquérir un matériel professionnel (Steadicam). Cette caméra permettra un développement d'activité sur un secteur porteur.

Détail des résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<u>Produits</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Production vendue (services)		
Subventions d'exploitation		15 660 €
Total Produits Financiers		
Total Produits Exceptionnels		
Autres Produits		
Total des Produits		15 660 €

<u>Charges</u>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Achat mat. prem. et aut. appr.		
Autres achats et charges ext.	8 600 €	13 689 €
Impôts, taxes, etc.		239 €
Rémunération du personnel		
Charges sociales	600 €	564 €
Dotations aux amortissements	1 609 €	2 373 €
Autres charges		10 €
Total Charges Financières		
Total Charges Exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Charges	10 809 €	16 875 €
<u>Résultat</u>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
DEFICIT	10 809 €	1 215 €

L'effectif salarié moyen au cours de l'exercice est de 0 personne.

RESULTAT :

Compte tenu de ces éléments :

- Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 10 809 €
- Le total du bilan de la société s'élevait à 2 580 €
- Le chiffre d'affaires s'élevait à 0 €

Présentation des comptes annuels

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément à la législation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à (10 809) € me suit :

ORIGINE

– Résultat déficit de l'exercice. N-1 (10 809) €

AFFECTATION

– report à Nouveau..... (10 809) €

Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 728 €.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

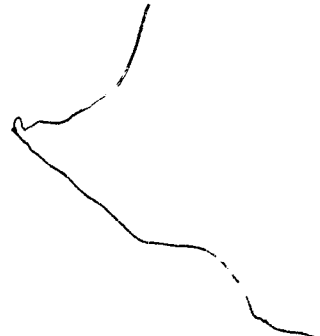
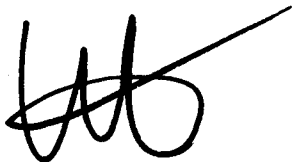
Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue, et aucune convention qui aurait été conclue au cours d'un précédent exercice ne s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Fait à Paris

Le 30 juin 2023

Le président

Monsieur Luc-Olivier DI ROSA



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 237 PICTURES SASU	90 RUE DES ARCHIVES
SIRET 83070014200011	75003 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	10 809
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: NJA CONSEILS 53 RUE DUQUESNE 69006 LYON Tél:	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 02/04/2023 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: IJUC ROSA
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature

Désignation de l'entreprise : SASU 237 PICTURES SASU

Néant *

Adresse de l'entreprise 90 RUE DES ARCHIVES

75003 PARIS

Numéro SIRET * 8 3 0 7 0 0 1 4 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	9 254	9 254		1 609	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	9 254	9 254		1 609	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	2 480	2 480		10 125
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	101	101			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	2 580	2 580		10 125
		Total général (I+II)	110	112	11 834	9 254	2 580	11 734
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		10 536	11 751			
	Résultat de l'exercice	136		(10 809)	(1 215)			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		728	11 536		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			22			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	1 500	1 853		176	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		1 853	198			
	Total général (I + II + III)	180		2 580	11 734			
RENAVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaires réglementaires articles 392, 393 et 394 A bis du 4 ^{ème} règlement des Impôts		Désignation de l'entreprise		SASU 237 PICTURES SASU		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	1	2	2	0	2	
						1	1	2	2	0	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons et intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *			217		218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226				15	660	
Autres produits					230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232				15	660	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stock (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		8	600		13	688
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244					239	
	Rémunérations du personnel *					250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		600			564	
	Dotations aux amortissements *					254		1	609		2	373
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						10
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)						264		10	809		16	875
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(10	809)		(1	215)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280						
	Produits exceptionnels					290						
	Charges financières					294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *					306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(10	809)		(1	215)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				314	10	809
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cfs d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997		
	Entreprise nouvelles (41 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restreintes de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991						
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (44 D) (art 44 sexdecies)	992			350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993	Zone de développement prioritaire (44 septies bis)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352				354	10	809
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356							
	Déficits antérieurs reportables : *23....4 dont imputés sur le résultat :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370				372	10	809